



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la Réglementation  
et des Libertés  
Publiques

Bureau de la  
Réglementation  
Générale et Economique

**Arrêté portant agrément à ester en justice de l'Association de Sensibilisation,  
d'Information et de Défense des Consommateurs Musulmans ( ASIDCOM )  
dont le siège social est situé 40 rue Lamartine 59260 HELLEMMES.**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la consommation et notamment ses articles L 411-1 à L 422-3 et R 411-1 à R 422-10 relatifs à l'agrément et aux actions en justice des associations de consommateurs,

Vu la demande d'agrément déposée par l'Association de Sensibilisation, d'Information et de Défense de Consommateurs Musulmans (ASIDCOM),

Vu l'avis favorable formulé par Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de DOUAI,

Vu le rapport de la directrice régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Nord,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'agrément de l'Association de Sensibilisation, d'Information et de Défense de Consommateurs Musulmans (ASIDCOM) ayant son siège 40 rue Lamartine à HELLEMMES, pour ester en justice est accordé par le présent arrêté.

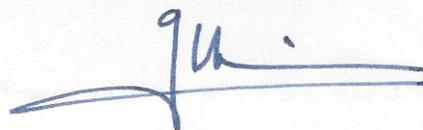
**ARTICLE 2** : Le présent agrément est accordé pour 5 années à dater de sa notification. Il est renouvelable sur demande de l'association. La demande de renouvellement d'agrément doit être déposée pendant le huitième mois précédant la date d'expiration de l'agrément en cours. Elle est accompagnée d'un dossier contenant la mise à jour des documents déposés lors de la demande initiale.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et dont une copie sera transmise à :

- Monsieur le Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique ,
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de DOUAI,
- Madame la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
- Madame la Présidente de l'Association de Sensibilisation, d'Information et de Défense de Consommateurs Musulmans (ASIDCOM) 40 rue Lamartine à HELLEMES.

Fait à Lille, le **14 AOUT 2014**

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général par intérim



Guillaume THIRARD